

**EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT**

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis la dernière réunion du conseil municipal en date du **27 juin 2013** dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**J'ai signé les décisions et contrats suivants:**

1.	Désignation du cabinet DS avocats dans le cadre d'un recours contre la société BACOTRA et les sous-traitants pour la construction du Centre Technique Municipal, 7 boulevard Chastenet de Géry (décision n° 2013-010)
2.	Une convention passée entre la ville et Petr GERASIMENKO pour une participation à la conférence « Le Graffiti est-il mondial ? Culture(s) graffiti(s) internationale(s) » dans le cadre de la manifestation Raw Circles
3.	Une convention passée entre la ville et Vitaly KUZMIN pour une participation à la conférence « Le Graffiti est-il mondial ? Culture(s) graffiti(s) internationale(s) » dans le cadre de la manifestation Raw Circles
4.	Un contrat passé entre la ville et la société Archimed pour la maintenance des logiciels de la médiathèque
5.	Une convention passée entre la ville et l'Union française des Centres de Vacances et de Loisirs pour une formation professionnelle intitulée « perfectionnement/renouvellement BAFD » pour un agent de la ville
6.	Une convention passée entre la ville et la société Ciril pour une formation intitulée « Civil Net RH : Structure de paie » pour un agent de la ville
7.	Un contrat de prestation de service passé entre l'association « Projets 19 » et la ville pour un module de formation intitulé « Organiser sa recherche de financements publics/privés » à la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative
8.	Un contrat passé entre la ville et l'association « Métaphores et bavardages » pour un concert au Club Antoine Lacroix
9.	Une convention passée entre l'association « Kremlinpro » et la ville pour la cession des droits de représentation d'un spectacle d'improvisation théâtrale au Club Antoine Lacroix
10.	Un contrat passé entre la ville et l'organisme « Cap au nord » pour la réservation d'un séjour dans le Pas-de-Calais pour les retraités et personnes âgées
11.	Une convention passée entre la ville et l'Association Musicale Internationale pour la présentation d'un spectacle intitulé « Reggae Mômes » au centre de loisirs Suzanne Buisson
12.	Un contrat passé entre la ville et l'association « Compagnie La Mariole » pour la cession des droits d'exploitation d'un spectacle intitulé « Les balochiens » dans le cadre de la fête de la ville

13.	Une convention signée entre la ville et l'association « Les Bouches B » pour l'organisation de concerts lors de la fête de la musique et l'organisation d'une manifestation intitulée « Bal des pas perdus » dans le cadre de l'événement « Enfin ! Les beaux jours »
14.	Un contrat de cession passé entre l'association « Les éclats » et la ville pour l'organisation d'une manifestation intitulée « Bal des pas perdus » dans le cadre de l'événement « Enfin ! Les beaux jours »
15.	Un contrat passé entre la ville et le groupe Alpa pour la mise en œuvre de contrôles microbiologiques afin d'assurer la qualité des denrées alimentaires pour la cuisine centrale Suzanne Buisson
16.	Une convention signée entre la ville et la Croix-Rouge française relative à la participation de la Croix-Rouge aux dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de la Battle Raw Circles
17.	Un contrat d'engagement passé entre la ville et Monsieur Damien GOURLET pour la prestation de régie des auditions de « Place aux jeunes talents »
18.	La désignation du cabinet Seban et associés pour représenter la ville dans le cadre d'un litige portant sur les locaux commerciaux sis 39 avenue de Fontainebleau (décision n° 2013-011)
19.	Une convention signée entre la ville et l'association « Art et Culture » pour mettre en place et assurer la captation du jeu de piste de la citoyenneté pour l'espace jeunesse
20.	Un contrat passé entre la ville et la société « Invitez les étoiles » pour l'installation d'un planétarium 3D dans le cadre des Estivales kremlinoises
21.	Un contrat passé entre la ville et la société Alpa pour la mise en œuvre de contrôles microbiologiques afin d'assurer la qualité des denrées alimentaires pour la cuisine centrale Benoit Malon
22.	Un contrat passé entre la ville et l'association « Evasion Vacances Aventure » pour l'organisation d'un séjour d'été pour les jeunes
23.	Un contrat de prestation passé entre l'association « Misto Quente » et la ville pour une animation musicale brésilienne dans le cadre de la fête de la ville
24.	Une convention de prestation de service passée entre l'association « Les complices de Nina » et la ville pour l'assemblage et l'installation des décors de la fête de la ville
25.	Une convention de prestation de service passée entre l'association « Les complices de Nina » et la mairie pour la mise en place d'ateliers au mois de juillet pour la réalisation et la création des décors de la fête de la ville
26.	Une convention de prestation de service passée entre l'association « Les complices de Nina » et la ville pour la mise en place d'ateliers au mois d'août pour la réalisation et la création des décors de la fête de la ville
27.	Une convention de prestation de service passée entre l'association « Les complices de Nina » et la ville pour la mise en place d'ateliers au mois de juin pour la réalisation et la création des décors de la fête de la ville
28.	Un contrat passé par la ville et la société Ibs'on pour la maintenance du matériel de vidéosurveillance pour la crèche Les Petits Cailloux
29.	Un contrat passé par la ville et la société Ibs'on pour la maintenance du matériel de vidéosurveillance pour le PIJ et la mission locale
30.	Un contrat passé par la ville et la société Ibs'on pour la maintenance du matériel de vidéosurveillance pour le centre de loisirs Aimé Césaire

31.	Un contrat passé par la ville et la société Ibs'on pour la maintenance du matériel de vidéosurveillance pour le gymnase Jacques Ducasse
32.	Une convention passée entre l'association « MouvMatik » et la ville pour une participation au Battle Raw Circles dans le cadre du festival HIP HOP
33.	Une convention passée entre l'association «Le soleil de mes maux» et la ville pour une participation au Battle Raw Circles dans le cadre du festival HIP HOP
34.	Une convention passée entre la ville et l'association « Time to Ride » pour l'organisation d'une journée autour des cultures urbaines dans le cadre de l'évènement Week-end Raw Circles
35.	Une convention passée entre la ville et l'association « Retour Aux Sources» pour organiser une prestation pour la promotion web dans le cadre de l'évènement Week-end Raw Circles
36.	Une convention passée entre la ville et l'association « Raw Circles » pour organiser la prestation d'un juge et d'un DJ dans le cadre de l'évènement Week-end Raw Circles
37.	Une convention passée entre l'association « Marly All Stars » et la ville pour assurer la direction artistique de l'évènement « Battle raw Circles » et pour organiser la prestation d'un juge et d'un DJ dans le cadre de l'évènement Week-end Raw Circles
38.	Une convention passée entre l'association « Vertifight» et la ville pour assurer la direction artistique de l'évènement « Battle raw Circles »
39.	Une convention passée entre l'association « DYL-the Difference You Like» et la ville pour assurer la direction artistique du « battle new style » dans le cadre de l'évènement Week-end Raw Circles
40.	Une convention passée entre l'association « Cœur des Antilles » et la ville pour une prestation musicale et dansée au centre de loisirs Aimé Césaire
41.	Une convention passée entre la ville et l'association « Mains de Maître » pour l'organisation d'un concert intitulé « Moha le vagabond, Falla Franco et dixem » dans le cadre des Estivales Kremlinoises
42.	Un contrat de coproduction passé entre la ville et l'association « Waverly » pour la préparation et la réalisation des décors et la mise à disposition d'une équipe technique lors de la fête de la ville
43.	Un contrat passé entre la société Tchekchouka et la ville pour la cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Biviou raconte » à l'auditorium de la médiathèque
44.	Un contrat passé entre la Compagnie La Fleur Qui Rit et la ville pour la cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Issounbôshi le Samouraï» dans le cadre des Estivales Kremlinoises
45.	Un contrat passé entre la société Animakt et la ville pour la cession des droits d'exploitation du spectacle intitulé « Tribulation » dans le cadre de la fête de la ville
46.	Une autorisation donnée au Maire de signer un bail commercial avec la SCI LMKB GROUP pour la location de locaux administratifs (décision n° 2013-012)
47.	Un contrat passé entre la société Sécurité Consultants et la ville pour une maintenance sécurité et sureté sur dix neuf sites de la ville
48.	Une convention passée entre la ville et l'association « Rondroyal » pour assurer la prestation d'un DJ dans le cadre de l'évènement Week-end Raw Circles

49.	Une convention passée entre la ville et l'association « Vertige » pour le montage vidéo et le teaser de promotion et pour assurer la participation de deux juges dans le cadre de l'évènement Week-end Raw Circles
50.	Une convention passée entre la ville et l'association Citoyenneté Active pour l'animation de séances d'initiation à la sculpture dans le cadre des Estivales Kremlinoises
51.	Une convention passée entre la ville et l'association Citoyenneté Active pour l'animation de séances d'initiation à la zumba dans le cadre des Estivales Kremlinoises
52.	Une convention passée entre la ville et l'association Les Bouches B pour l'organisation d'un concert du groupe « June et Jim » dans la cadre des Estivales Kremlinoises
53.	Un avenant à un contrat signé entre la ville et Monsieur Petr GERASIMENKO pour une prise en charge dans le cadre du festival HIP HOP
54.	Un avenant à un contrat signé entre la ville et Monsieur Vitaly KUZMIN pour une prise en charge dans le cadre du festival HIP HOP
55.	Une convention passée entre le Centre Technique et Sportif de Tir à l'arc et la ville pour l'utilisation du Site et de leurs équipement à Chennevières sur Marne pour le service jeunesse
56.	Un contrat passé entre le Camping Municipal de Saint Martin de Ré et la ville pour un séjour pour les jeunes
57.	Un avenant à la convention passée entre la ville et la société Vacances-Voyages-Loisirs fixant les tarifs d'un séjour en Angleterre pour les jeunes
58.	Une convention passée entre la ville et La Coopération de Liaisons des Activités et des Ressources Artistiques pour la mise en place d'ateliers de magie dans le cadre des Estivales Kremlinoises
59.	Un contrat passé entre la compagnie « Mystère Bouffe » et la ville pour l'organisation d'ateliers de création théâtrale dans le cadre des Estivales Kremlinoises
60.	Un contrat passé entre la compagnie « Art Senic » et la ville pour la cession des droits de représentation du spectacle intitulé « Contes Africains » dans le cadre des Estivales Kremlinoises
61.	Un contrat passé entre la ville et le centre équestre « Ecuries de la Montglonnière » pour assurer des animations équestres pour les centres de loisirs
62.	Un contrat passé entre la ville et l'association Mains de Maître pour l'organisation de concerts intitulés « Moha le Vagabond » dans de cadre du festival Russenko 2013
63.	Un contrat passé entre la ville et l'association Art et Culture pour l'organisation d'un concert au Parc Pinel dans le cadre des Estivales Kremlinoises
64.	Une convention passée entre la ville et l'association ADEMAM pour l'organisation du concert du groupe Nova Bossa dans le cadre des Estivales Kremlinoises
65.	Une convention passée entre la ville et l'association ASKARONE pour la mise en place de stages d'initiation à la création textile et à la sérigraphie dans le cadre des Estivales Kremlinoises
66.	Une convention passée entre la ville et la société CIRIL pour une formation intitulée « Civil net RH : Gestion de la carrière » pour un agent communal

67.	Un contrat passé entre la mairie et la société Loxam Oriental pour la location d'une nacelle dans le cadre de la fête de la ville
68.	Une convention passée entre La ligue de Judo du Val-de-Marne, l'association sportive Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre et la ville pour l'organisation de cessions de judo pour les centres de loisirs
69.	Un contrat passé entre la ville et la société Air2jeux pour la location du matériel d'un parcours d'aventure pour enfant dans le cadre de la fête de la ville
70.	Un contrat passé entre la ville et la société Air2jeux pour la location d'un surf mécanique dans le cadre de la fête de la ville
71.	Un contrat passé entre la société My Tapis et la ville pour l'entretien des tapis de l'Hôtel de Ville
72.	Une convention de mise à disposition de locaux passée entre l'« Association d'Entraide Francilienne 93-94 »et la ville (décision n° 2013-003)
73.	Un avenant à la convention de mise à disposition de locaux passée entre l'« Association d'Entraide Francilienne 93-94 »et la ville (décision n° 2013-013)
74.	Un contrat passé entre la société NAG'AIRS et la ville pour la cession des droits d'exploitation du spectacle « Divas du pavé » dans le cadre de la fête nationale du 14 juillet
75.	Un contrat d'engagement d'intermittents du spectacle passé entre la ville et la société Allo Jazz pour assurer une animation dans le cadre de la fête de la ville
76.	Un contrat passé entre la ville et l'association Diaspora Rockers pour assurer l'organisation du spectacle d'Aamir Moor dans le cadre des Estivales Kremlinoises
77.	Un contrat passé entre la ville et la société Animations Loisirs France pour la location de dix swing-rollers dans le cadre des Estivales Kremlinoises
78.	Un contrat passé entre la ville et la société Animations Loisirs France pour la location de dix jeux en bois dans le cadre des Estivales Kremlinoises
79.	Une convention passée entre la ville et Monsieur Mohamed BELKHERASSANE pour une participation à la fête du district de Dmitrov dans le cadre de l'accord de coopération entre la ville et le district de Dmitrov
80.	Une convention passée entre la ville et Madame Claire GALOPIN pour une participation à la fête du district de Dmitrov dans le cadre de l'accord de coopération entre la ville et le district de Dmitrov
81.	Une convention passée entre la ville et l'association Marly All Stars pour une participation dans le cadre du Week-end RAW CIRCLES
82.	Un contrat passé entre la ville et la société Croc'Aventure pour la location de mobiliers acro-urbain pour les centres de loisirs
83.	Un contrat passé entre la ville et la société Prestatech- Artifices pour un spectacle Pyrotechnique lors de la fête de la ville
84.	Une convention passée entre la ville et la Croix-Rouge française pour la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de la fête de la ville
85.	Un contrat passé entre la ville et la société Circuit Vidéo Cinéma pour une projection cinéma plein air dans le cadre des Estivales Kremlinoises

86.	Un contrat passé entre la ville et l'association Nomadenko pour la cession des droits d'exploitation du spectacle « Les peintres nomades » dans le cadre de la fête de la ville
87.	Un contrat passé entre la ville et Pascaline BREUIL pour sa participation au Mondoblogueur lors de la fête de la ville
88.	Un contrat passé entre la ville et l'association des petits Débrouillards Ile-de-France pour la mise en place d'ateliers scientifiques et techniques à destinations des enfants de 5 à 14 ans
89.	Modification du règlement de fonctionnement de la crèche familiale Antoine De Saint-Exupéry (décision n° 2013-006)
90.	Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil Françoise Dolto (décision n° 2013-007)
91.	Modification du règlement de fonctionnement de la halte garderie du centre social (décision n° 2013-008)
92.	Modification du règlement de fonctionnement de la halte garderie Marie-Claude Vaillant Couturier (décision n° 2013-009)
93.	Un contrat passé entre la société Eurobackline et la ville pour l'installation et la régie de la sonorisation lors de la fête de la ville
94.	Un contrat passé entre la ville et l'association Robins des Villes pour la mise en place d'ateliers pédagogiques pour les centres de loisirs
95.	Une convention passée entre la ville et l'association Flamboyant pour l'organisation du concert « Good Sound » dans le cadre des estivales kremlinoises